



39 rue des Faures 64100 Bayonne
tél. /fax : 05 59 50 08 38
email : handiplage@handiplage.fr
<http://www.handiplage.fr>
<http://www.handiplusaquitaine.fr>

COMPTE RENDU DE LA 21^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNEE 2017

31 mai 2018 à 14h30

au siège social 39 rue des Faures à Bayonne

A l'ordre du jour :

- I Ouverture par le Président, rapport moral
- II Bilan des actions menées en 2017
- III Bilan financier 2017
- IV Questions diverses.

I Ouverture par le Président, rapport moral

Le président déclare la séance ouverte, fait les présentations des présents et les remercie de leur venue à la 21^{ème} Assemblée Générale d'Handiplage.

Membres présents :

- M. Ramón Espi – Président
- Mme Brigitte Espi-Berckmans – Vice-présidente
- Mme Annick Berckmans – membre
- Mr. Christian Palenzuela – membre
- Mr. Daniel Colomyès – membre

Invitée :

- Mme Agnès Duhart – Adjointe aux sports – Ville de Bayonne
- Mme Joëlle Turcat représentant la Mairie d'Anglet – membre

Invités excusés :

- Mme Marie-Andéole Halle – Association L'Autruche sur un fil de Soi
- Mr. Jean Marie Berckmans – Trésorier Association Handiplage
- Mme Martine Ansaut – Conseiller Municipal Mairie Hendaye
- Mme Brigitte Pradier – Conseillère Municipale Mairie de Biarritz
- Mme Rose-Marie ESCLARMONDE – Conseil général
- Mr. LAPEBIE Bernard – Mairie de Tarnos
- Mme Maïder Arostéguy – Conseillère départementale

Salariée :

- Mme Valérie BAREL – Secrétaire administrative

Le Président fait une petite rétrospective sur les événements de l'année :

L'association Handiplage a souffler sa vingtième bougie, mais l'association ne compte pas en rester là et veut continuer à œuvrer pour l'accessibilité, des Personnes à Mobilité Réduite, aux loisirs et aux vacances. Grâce au soutien des adhérents, solidaires pour les actions que nous menons, ils sont une cinquantaine alors qu'ils étaient une centaine à l'origine, nous avons de plus en plus de mal à convaincre de l'importance d'adhérer, pourtant nos besoins sont de plus en plus importants avant tout, pour le développement de l'association dans la lutte pour l'accessibilité. Nous comptons toujours sur le soutien indéfectible des municipalités de la côte Basque et de quelques municipalités des Landes, ainsi qu'aux soutiens du Département des Pyrénées Atlantique et de la Région Nouvelle Aquitaine sans lesquelles on ne pourrait fonctionner. Sans oublier les associations amis, la Fraternelles des aveugles, l'association des 2 Jumeaux, les amis de la Milady, l'Autruche sur un fil de soi, le comité Handisport 64 votre participation est importante pour nous. Nous sommes également reconnaissants envers les généreux donateurs grâce à qui, nous pouvons continuer nos activités au service des personnes handicapées, Mr et Mme Berckmans et de nombreux Luziens voisins et amis de Monsieur le Maire de Saint Jean de Luz, décédé, Monsieur Peyuco Duhart, qui ont remis des dons pour les associations.

II Bilan des actions menées en 2017

Le Président reprend la parole pour faire lecture du bilan des actions menées en 2017 (cf. bilan des actions joint)

Question de Mme Berckmans :

Comment fidéliser les usagers des Handiplage et augmenter le nombre d'adhérent?

Explications du président :

Nous devons communiquer sur les actions de l'association tout azimut. Nous comptons également sur vous, pour nous aider à nous faire connaître en faisant tourner l'information via les réseaux sociaux par Facebook, en en parlant directement... et en venant sur nos sites internet handiplage.fr et handiplusaquitaine.fr, vous rendre compte vous-même de la qualité, de la diversité de ce que nous proposons.

Beaucoup de sites reprennent nos infos ce qui fait que les usagers ne savent plus qui est à l'origine de l'ouverture des handiplages !

L'association doit également évaluer la satisfaction de leurs membres ou usagers afin d'améliorer les équipements et l'accueil des Handiplages.

Puis il y a un certain nombre de partenaires, de prestataires, fournisseurs, de l'association, répertorié sur nos sites internet qui ne jouent pas le jeu, et qui sont encore redevable de leur cotisation.

A quoi sert d'adhérer?

A participer à l'ouverture de nouveaux sites Handiplage, à être partie prenante dans le projet et avoir votre mot à dire sur la vie de l'association et ses orientations.

A agir en nous aidant à développer des loisirs aménagés et faire l'acquisition de nouveaux équipements.

Discussions ouvertes sur l'accessibilité des plages et le nombre de plage labellisées par l'association.

Réponse du président :

Cette année, notre association aura décerné le label Handiplage à plus de 80 communes, pour la qualité de leurs infrastructures et des services qu'elles proposent aux usagers, puis il y a également une cinquantaine de plages labellisées Tourisme et handicap.

Petit rappel;

En 1999, nous imaginons avec l'Hôpital Marin d'Hendaye la mise en place d'un label à quatre niveaux, en fonction des services et prestations proposées aux usagers.

A cette époque les communes n'adhéraient pas à notre label pour deux raisons : elle ne voulaient pas prendre le risque de voir des personnes à mobilité réduite se baigner dans un milieu naturel et ne comprenaient pas la nécessité d'investir des moyens financiers et humains pour quelques personnes à mobilité réduite qui souhaitent se baigner soit dit en passant (5 millions de personnes en France et 12 millions en Europe...). 20 ans après je ne comprend pas le manque d'engouement de la part de certaines municipalités encore à ouvrir un Handiplage !

Il aura fallu beaucoup de temps et d'énergie pour faire comprendre aux élus que l'intégration des personnes à mobilité réduite dépend aussi des moyens mis à la disposition de ce public en matière de loisirs et de tourisme.

Aujourd'hui beaucoup de municipalités se sont préoccupées d'aménager leur littoral pour les personnes à mobilité réduite.

Nous sommes maintenant souvent sollicités pour donner notre expertise.

Ainsi, sur les 195 communes à qui nous avons proposé le label, 80 ont suivi notre initiative et ses avantages.

Ainsi les usagers peuvent connaître avec exactitude la plage et les équipements proposés et les communes peuvent mettre en avant un site Handiplage de qualité et certifié par notre association.

Mais, le label n'est pas une obligation, beaucoup de ces communes ont fait les aménagements pour que les plages soit accessible aux PMR, ce qui est regrettable, c'est qu'elles soit peu connu du grand public, du fait qu'elles n'ont aucun label, gage de confort de bien être et de qualité!

Sur les 195 communes contactés par notre association, nombreuses sont celles qui n'ont pas encore de dispositif pour la baignade et beaucoup de PMR nous ont fait remarqué qu'ils étaient obligés de faire des kilomètres alors qu'il y avait, soit une plage soit un plan d'eau ou un lac près de chez eux mais ou il n'y avait pas encore de handiplage.

Des milliers d'usagers en France sont heureux de pouvoir partager le plaisir de tout le monde, la baignade. Néant moins, le travail n'est pas encore terminé et nous ne devons pas relâcher nos efforts.

A ce jour :

- 8 plages sont labellisées de Niveau 4
- 22 plages sont labellisées de Niveau 3
- 27 plages sont labellisées de Niveau 2
- 23 plages sont labellisées de Niveau 1

Au total, 80 plages ont le label Handiplage.

Question de Monsieur Palenzuela : *Qui s'interroge sur les conditions de la réappropriation, par les usagers du handiplage de Ciboure, et des travaux qui doivent être fait.*

Réponse du président : *Divers équipements doivent être déplacés par les services municipaux et l'association met à disposition cette année, 10 mètres de tapis pour accéder aux douches accessible.*

Il est procédé au vote. Cette délibération est adoptée à l'unanimité

III Bilan financier 2017

Le Président fait lecture du bilan et du compte de résultat. (cf bilan et compte de résultat joints)

Cette année nous avons un résultat positif de 7525 € ce qui devrait être plutôt encourageant si les résultats n'étaient pas gonflés par l'apport de rentrées exceptionnelles et si les perspectives de pouvoir se passer des subventions publiques étaient envisageables.

Les raisons de ce résultat positif sont :

Du côté des produits :

En 2017, nous avons enregistré 51 adhésions dont 7 membres bénéficiaires d'encart publicitaire sur les sites internet, 12 membres bénéficiaires de la formation handiplagiste et 32 membres actifs.

1. des dons à hauteur 3300 € de généreux donateurs
2. de bénéfices exceptionnelles dues à l'anniversaire de l'association qui nous ont rapporté 1280 €
3. enfin des subventions dues de 2015, 1200 € et 2016, 2000 € total : 3200 €

Par ailleurs ce résultat positif va sûrement nous aider, car cette année risque d'être plus compliqué du fait de l'emploi aidé qui ne sera plus pris en charge à 75% mais à 50 %

Il est procédé au vote. Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Quitus est donné au Président.

IV Questions diverses.

Aucune question n'étant plus soulevée, le Président, Monsieur Espi, déclare la séance levée à 17 heures, en invitant à partager le verre de l'amitié.

Bayonne, le 13 juin 2018

Le Président,

Ramon Espi

La secrétaire,

Brigitte Espi-Berckmans